

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

626^e séance

Vendredi 18 juin 2010, à 10 heures
Vienne

Président : M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 23.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 626^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous allons terminer l'examen du point 16, "Questions diverses", et nous allons entamer l'examen du point 17, "Rapport du Comité à l'Assemblée générale".

Questions diverses (point 16 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons reprendre la question de la demande de statut d'observateur de l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe.

Octroi du statut d'observateur

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Hier, nous n'avons pas pu dégager de consensus sur la question. Le Comité a pris note de cette demande de statut d'observateur de l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe, et cette demande vous a été présentée dans le document CRP.5. Le Comité a vu qu'il y avait un certain nombre de questions de procédure liées à la demande de cette association pour que cette association bénéficie du statut d'observateur auprès du COPUOS. Le Président propose que le Comité invite l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe, à participer à la cinquante-quatrième session ainsi qu'aux sessions des Sous-Comités en 2011 afin de fournir des informations supplémentaires et pour qu'une décision sur la demande de cette association puisse

être prise l'année prochaine en 2011, à la cinquante-quatrième session. Est-ce que cette démarche vous paraît acceptable ? Le secrétariat enverra une lettre officielle à l'Association l'invitant aux Sous-Comités et au Comité pour qu'elle fasse une présentation et qu'elle apporte toutes les informations nécessaires. La Lybie.

M. E. H. M. GASHUT (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Bonjour, Monsieur le Président. Je voudrais remercier les délégations qui ont exprimé leur position hier, position concernant la demande de statut d'observateur de cette association. Vu que c'est une organisation intergouvernementale financée par les gouvernements arabes, la majorité des délégations était d'accord mais certaines délégations avaient dit que l'information est arrivée en retard et n'a pas été distribuée par le secrétariat et que l'information fournie était trop limitée et n'était pas suffisamment éloquente. Mais l'information a été envoyée directement par l'Association le 10 mai 2010 par courrier et par courrier électronique également.

L'information n'est peut-être pas suffisante mais nous n'avons pas eu de réaction, nous n'avons pas eu de réponse ni par courrier électronique ni par poste, ce qui nous a fait penser que la demande de cette organisation ne posait pas de difficulté. Cette association concerne le monde arabe. Toutefois, tout pays, même s'il ne parle pas arabe peut adhérer à l'Association par des agences spécialisées ou à titre individuel. Le Comité a des membres utilisant le français, l'anglais, l'arabe, les autres langues de l'organisation des Nations Unies. Nous vous avons donc envoyé une demande émanant d'un centre utilisant l'arabe comme langue de travail, le seul centre qui utilise l'arabe et je ne vois pas pourquoi

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



vous ne l'avez pas accepté. Cette association, comme je l'ai dit, a été adoptée au niveau régional par une résolution émanant des ministres de l'éducation et des sciences. Nous avons des comptes en banque où cette association est affiliée et elle bénéficie du soutien des agences scientifiques de nos pays. Chaque année, nous présentons des rapports scientifiques qui ensuite sont adoptés par l'Association. Son personnel est composé des experts des différents centres de télédétection du monde arabe.

Nous aurions souhaité que cela soit pris en compte par tous les États parce que vous avez présenté la demande d'une autre association intergouvernementale et sans aucune discussion, vous l'avez approuvé, vous avez approuvé son statut d'observateur et nous pensons qu'en tant qu'association intergouvernementale, nous serions traités de la même façon. Nous pensons que les principes des Nations Unies et l'application des règles doivent s'appliquer à tous et non pas en fonction du bon vouloir des uns ou des autres. Nous demandons aux pays actifs dans l'espace de fournir une assistance aux pays en développement. Nous avions espéré que, justement, vous nous associeriez à ce processus de coopération.

L'idée ce n'est pas justement de devenir observateur dans tel ou tel comité. L'idée c'est de promouvoir la coopération dans ce domaine important car nous vivons dans un monde qui a besoin du soutien de toute la communauté internationale. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je veux que les choses soient parfaitement claires. Le Comité n'a rien dit qui pourrait être interprété comme un rejet de la demande de cette association. Certains membres simplement ont estimé qu'ils ne disposaient pas de suffisamment d'informations pour pouvoir se prononcer concernant l'octroi du statut d'observateur à cette association. Nous ne pouvons pas, bien sûr, contrôler les procédures internes de chaque pays. Voilà pourquoi je vous ai proposé d'inviter cette association à venir à la prochaine session du Comité et à donner toutes les informations nécessaires pour que nous puissions répondre à sa demande. Ainsi, nous serions plus à même de prendre une décision en toute connaissance de cause la prochaine fois. Soudan.

M. O. A. M. RAIS (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Merci. Nous remercions le Président pour sa proposition visant à permettre à l'Association de venir se présenter devant le Comité. Nous savons que chaque pays a ses propres règles internes. Nous respectons cette situation. Toutefois, je voudrais préciser que cette Association est le seul forum dans le monde arabe

pour échanger des informations et pour éviter les catastrophes. C'est le seul forum où nous pouvons échanger des informations sur la télédétection.

Par ailleurs, cette information pourrait être également distribuée à d'autres États qui sont frappés par les catastrophes, la Somalie, le Yémen, etc. Tous ces pays pourraient profiter de nos services. Tout cela pour dire que l'Association travaille dans le même domaine que le Comité, c'est-à-dire promouvoir la coopération dans le domaine spatial au profit de toutes nos populations.

Cette association, comme l'a dit le représentant de la Libye, est la seule association qui représente les États membres arabes du Comité. Bien sûr, la Ligue arabe c'est un groupe régional. Je voudrais donc rebondir à ce qui a été dit par mon collègue. Je pense que c'est une bonne idée que cette association vienne se présenter devant vous, devant le Comité au nom du groupe arabe qui n'est pas une entité juridique ici mais qui est une entité reconnue dans la région.

Nous sommes d'accord pour fournir des informations complémentaires à tous ceux qui les demandent. Si vous avez des questions ou des informations à nous demander, nous allons vous demander l'adresse du point de contact et nous allons répondre à toutes les questions à la session de l'année prochaine. J'espère que les États pourront comprendre les besoins des autres États et des autres groupes et j'espère que personne ne se sentira lésé et qu'il n'y aura pas de ressentiment de part et d'autre. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. Puis-je considérer que nous sommes d'accord avec la proposition du Président, autrement dit le Comité invite l'Association des centres de télédétection du monde arabe à participer à la cinquante-quatrième session ainsi qu'aux sessions des Sous-Comités en 2011 afin de lui permettre de fournir toutes les informations nécessaires et qu'une décision sur la demande de cette association soit prise l'année prochaine. Cela sera consigné au rapport si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Soudan.

M. O. A. M. RAIS (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais demander à ceux qui ont demandé des informations supplémentaires si les informations fournies par les autres pays après sont suffisantes, nous demandons que cette demande soit acceptée. Si cela n'est pas suffisant et s'il faut des informations supplémentaires, dans ces cas-là nous allons retenir votre proposition, Monsieur le Président, qui est très généreuse.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Allemagne.

M. T. PFANNE (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, c'est toujours très utile d'avoir des documents par écrit. On nous a donné des informations oralement, mais je pense qu'il est préférable de les avoir par écrit.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'autres commentaires sur ce point ? *Il en est ainsi décidé.*

La Suisse.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de passer à autre chose, je voudrais revenir à une décision que nous avons prise hier après-midi sur le CRP.6 et les conditions que nous voulons imposer aux organisations demandant un statut d'observateur permanent.

Hier, nous avions décidé qu'on demanderait à ces organisations qui ont obtenu le statut d'observateur permanent au sein de notre Comité de faire la demande également auprès de l'ECOSOC dans un délai de trois ans. Mais avant de prendre cette décision, hier après-midi, nous avons octroyé le statut d'observateur permanent à l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, IAASS, au CRP.4.

Je voudrais savoir si la décision que nous avons prise après avoir octroyé le statut d'observateur à cette association IAASS, est-ce que cette décision s'appliquera également à l'association à laquelle nous avons octroyé le statut d'observateur permanent au préalable ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Dans le rapport d'aujourd'hui, à l'additif 3, vous trouverez la réponse à votre question. En fait, le Comité est convenu que l'octroi du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales, à l'avenir, sera sur une base provisoire pour une période de trois ans en attendant qu'ils obtiennent un statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. Donc, toute l'information sur cette question figure à l'additif 3. Je donne la parole à l'IAASS.

M. PELTON (Association internationale pour la promotion de la sûreté spatiale) [*interprétation de l'anglais*] : Très rapidement, je voudrais vous remercier au nom de mon organisation, de nous avoir octroyé le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Je voudrais également vous assurer que nous allons également contacter l'ECOSOC et l'UIT pour obtenir également le statut d'observateur dans ces deux organisations. Nous allons travailler également dans le domaine de la viabilité des activités spatiales, domaine dans lequel nous pouvons apporter une contribution réelle. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. Y a-t-il une autre question à aborder avant de passer au rapport ? L'Arabie saoudite.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais faire un commentaire. Ce que propose la délégation suisse ne concerne pas uniquement l'avenir, ça concerne également ceux qui bénéficient déjà du statut. Dans le CRP.6, il y a beaucoup de pays et d'organisations qui n'ont pas encore demandé le statut auprès de l'ECOSOC. Donc, il faut savoir comment procéder. Cela ne s'applique pas uniquement pour les organisations futures.

La plupart des organisations qui figurent dans le CRP.6, et d'ailleurs comme l'a dit à juste titre hier le représentant de la République tchèque, il serait souhaitable peut-être de supprimer cette exigence de statut d'observateur auprès de l'ECOSOC. La plupart des organisations sont très spécialisées et ne travaillent que dans un domaine très spécifique, donc le domaine spatial. Je suis tout à fait d'accord avec le Pr Kopal qui avait proposé de modifier nos règlements de 1990. En 1990, la situation était un petit peu différente, le monde était divisé en 1990. Maintenant, nous sommes dans un village mondial, à l'ère de la mondialisation, donc je pense que nous pouvons également modifier les procédures de 1990. Le temps a changé, les réalités ont changé, donc il faut s'adapter à l'air du temps. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Le Venezuela, allez-y, et ensuite nous écouterons la République tchèque. Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref parce que j'ai écouté avec attention, Monsieur le Président, l'intervention qui vient d'être faite par le représentant de l'Arabie saoudite et je pense qu'il faut tirer les choses au clair.

Il ne s'agit pas ici d'empêcher aux ONG d'avoir accès à notre organisation, à notre Comité. Il faut que nous soyons clairs là-dessus. Je crois que nous sommes tous conscients de la nécessité qu'il y a à écouter la société civile dans le cadre des activités spatiales. Ce que nous essayons de faire c'est de mettre un petit peu de l'ordre, mettre de l'ordre pour que ces ONG fassent leur travail et que leurs liens, leurs relations avec notre Comité soient réglementées. Il est clair qu'il y a des ONG qui font un excellent travail, cela ne fait aucun doute, mais il y a également des organisations qui sous le couvert des Nations Unies cherchent à privilégier leurs intérêts. Je pense que nous devons faire œuvre

d'exemple. Ce qui vient d'être proposé c'est de modifier les règles. Oui, c'est vrai, il faut modifier les règles mais pas seulement les règles d'entrée, mais également les règles de permanence. Je pense qu'il faut revoir le fonctionnement dans sa totalité du Comité et également pour ce qui est de la mention des groupes régionaux, par exemple, parce que je pense que si nous continuons comme ça, nous ne serons pas en mesure de garantir l'efficacité de notre Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant du Venezuela. Je donne la parole à la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je tenais tout simplement à remercier le représentant de l'Arabie saoudite, le remercier pour le soutien qu'il a apporté à la proposition que nous avions faite hier, à savoir le fait d'abroger la nécessité pour les organisations voulant bénéficier du statut d'observateur permanent au niveau du Comité, d'abroger la règle selon laquelle elles doivent également obtenir le statut d'observateur permanent au niveau de l'ECOSOC.

Je pense que nous devrions prendre toutes les propositions qui ont été faites en compte. Je pense que notre Comité a tout intérêt à collaborer avec les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine de l'espace, et je pense que notre Comité doit pouvoir se prononcer sur la base d'informations transparentes qui leur seront fournies par les organisations en faisant la demande, de se prononcer sur l'acceptation ou pas de ces organisations au titre d'observateur au niveau du Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La Chine a la parole.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Notre manière de traiter des critères d'octroi du statut d'observateur permanent des ONG est quelque peu frappante. J'avais eu l'impression qu'il y avait eu décision par consensus hier. Cependant, j'ai l'impression ce matin que nous sommes en train de rouvrir le débat et nous sommes en train de vouloir revenir sur les décisions prises hier.

Je pense que nous devons traiter de la question sur la base des décisions prises. Une décision a été prise par consensus. Je partage l'opinion de la délégation suisse. Il est clair que nous devons de toute façon nous prononcer sur les organisations qui bénéficient déjà du statut d'observateur à l'heure actuelle. Je ne pense pas

que l'on doive en revanche revenir sur la décision prise lors de la dernière session.

Je partage l'opinion du Venezuela. Cependant, je pense qu'une décision a été prise et on ne peut pas changer les décisions tous les ans et tous les jours. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je tiens à procéder à une précision. Dans l'additif 3 du rapport que nous examinerons cette après-midi, vous y trouverez la décision qui a déjà été prise, la décision qui a été prise hier. Il y a des observations qui ont été faites aujourd'hui. Autrement dit, ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a des délégations qui ont demandé ce matin à pouvoir s'exprimer. La décision cependant, c'est vrai, a été prise hier, quand même. Je me devais de le préciser.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres questions que vous désirez soulever avant que nous concluions ces questions diverses. L'Italie, allez-y.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Suite au débat sur les questions d'organisation et la décision prise hier sur la création d'un groupe de travail qui devra se réunir en marge des réunions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, nous tenons à répondre positivement à l'appel lancé par le secrétariat, le Bureau et certains États membres. Nous sommes prêts, si vous le désirez, à présider aux destinées de ce groupe de travail, si bien sûr il y a consensus. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bien sûr, merci. Je pense que c'est à vous de vous réunir de manière officieuse, informelle, pour vous mettre d'accord sur votre manière de travailler, comment les décisions seront prises, comment vous allez vous réunir, etc. etc.

Y a-t-il d'autres questions que vous désirez soulever, Mesdames et Messieurs, au titre de ce point "Questions diverses" ? Ou puis-je déjà clore ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas.

Adoption du rapport

Document A/AC.105/L.279 et Add.1, Add.2 et Add.3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose de passer à l'adoption du rapport. Le rapport figure dans les documents suivants, A/AC.105/L.279, et ensuite il y a également le L.279/Add.1, Add.2 et Add.3.

J'espère que vous êtes saisis des trois premières sections de ce projet de rapport. Celles-ci ont été placées dans vos casiers.

Document A/AC.105/L.279

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous allons commencer par examiner paragraphe par paragraphe le document L.279, le premier. Le Canada, allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je vous propose de passer à une adoption provisoire du document paragraphe par paragraphe en attendant de recevoir toutes les parties du document avant de nous prononcer et de l'adopter dans son ensemble. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Oui, bien sûr, tout à fait, nous sommes d'accord.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe premier, chapitre premier, Introduction. Y a-t-il des observations ? Non, très bien. *Le paragraphe premier est adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. Il s'agit du A, Réunion des organes subsidiaires. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 2 ? Non. *Le paragraphe 2 est donc adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 3 ? Non. *Le paragraphe 3 est donc adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : D. Adoption de l'ordre du jour, Paragraphe 4. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 4 ? Non. *Le paragraphe 4 est donc adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : C. Élection du Bureau. Paragraphe 5. Des observations ? Non. *Le paragraphe 5 est donc adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. Des observations sur le paragraphe 6 ? Non. *Le paragraphe 6 est donc adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : D. Membres. Paragraphe 7. Y a-t-il des

observations sur le paragraphe 7 ? Non. *Le paragraphe 7 est donc adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : E. Participation. Paragraphe 8. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 8 ? Non. *Le paragraphe 8 est donc adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 9. Des observations sur le paragraphe 9 ? Non. *Le paragraphe 9 est donc adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Des observations ? Non. *Le paragraphe 10 est donc adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. Des observations sur le paragraphe 11 ? Non. *Le paragraphe 11 est donc adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 12 ? Non. Très bien. *Le paragraphe 12 est donc adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Des observations sur le paragraphe 13 ? Non. *Le paragraphe 13 est donc adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 14 ? Ne vous inquiétez pas, il manque un morceau ici, mais on va remplir. Le secrétariat, vous voyez entre crochets il y a trois points de suspension, ça veut dire qu'on va rajouter la liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 14 ? Non, avec bien sûr, l'inclusion du nombre d'organisations ayant pris part à la réunion, qui doit figurer ici, par le secrétariat. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pour ce qui est du paragraphe 15 maintenant. Le secrétariat a des précisions à vous fournir.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement.

Dans le paragraphe 15 vous remarquerez qu'on dit "des déclarations ont été faites par certains États membres au nom de groupes régionaux et entités régionales". Hier, au cours des débats, le secrétariat a décidé, ou en tout cas, a interprété ce qui a été dit, de la manière suivante. Nous pensons qu'il y a eu accord là-dessus pour dire que dans le paragraphe "Déclaration", on dira que le représentant de l'État X a fait une déclaration au nom d'un groupe. Ce qui veut dire que pour les groupes qui sont mentionnés ici dans ce paragraphe, les groupes régionaux, on ne dira pas États membres de l'organisation des Nations Unies. On dira tout simplement qu'il a fait une déclaration au nom du groupe.

Dans le rapport que nous adoptons aujourd'hui, sachez qu'il y a des chapeaux et des paragraphes au titre de chaque point de l'ordre du jour dans lesquels on a reflété les déclarations des délégations, on a expliqué qu'une délégation a fait une déclaration. Nous avons également indiqué que, par exemple, d'autres États membres se sont exprimés au titre de ce point de l'ordre du jour au titre du "Débat général". Lorsque nous examinerons ces paragraphes, sachez-le, nous dirons également, nous inclurons une mention du fait qu'une déclaration a été faite par un États membres au nom d'un groupe régional comme nous l'avons décidé hier.

Ensuite, il y a certains paragraphes dans le rapport dans lesquels vous trouverez un crochet autour de l'expression "*The view was expressed*" ou "*Some delegations*" parce qu'on n'était pas sûrs, mais sachez en tout cas que nous dirons "*Some delegations*", mais dans les paragraphes portant sur les points de l'ordre du jour, s'il s'agit d'une déclaration faite au nom d'un groupe régional nous le mentionnerons.

Voilà, c'est l'interprétation que nous avons faite des débats d'hier après-midi. Je vous remercie. Nous voulons tous simplement que l'on nous confirme cela.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Y a-t-il des observations sur les explications qui vous ont été fournies par le secrétariat ? Le Canada. Allez-y, Monsieur.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans l'examen des paragraphes, est-ce que le secrétariat pourrait justement nous indiquer ces moments-là ? Si j'ai bien compris, la première question que je voulais poser justement sur le paragraphe 15, au titre du "Débat général", par exemple, le représentant du Zimbabwe a fait une déclaration au nom du groupe des États africains. C'est comme ça ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, effectivement c'est comme ça. En tout cas c'est l'accord auquel nous pensons être arrivés hier.

Mesdames et Messieurs, dans le paragraphe 15, à la ligne 9, on dit "Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration au nom des États membres qui sont membres...". Le secrétariat, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À la neuvième ligne, nous devrions dire :

"Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant du Zimbabwe a fait une déclaration au nom du Groupe des États africains. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de l'Espagne a fait une déclaration au nom de l'Union européenne. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés".

Voilà la correction à laquelle nous voulions procéder. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Est-ce que c'est clair ? Est-ce que cela vous agrée ? Donc, si vous en êtes d'accord, nous adoptons le paragraphe sur la base des corrections fournies par le secrétariat. *Le paragraphe 15 est adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 16. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 16 ? Non. *Le paragraphe 16 est donc adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 17 ? Non. *Le paragraphe 17 est donc adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 18. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 18 ? Non. *Le paragraphe 18 est donc adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 19 ? Non. *Le paragraphe 19 est donc adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 20 ? Non. *Le paragraphe 20 est donc adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. Le Japon.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Ce qui est dit dans ce paragraphe ne reflète pas la réalité. Je vous propose à la deuxième ligne de dire la chose suivante :

“Il a été noté que c’était la première fois qu’une mission procédait à un voyage aller-retour entre la Terre et un astéroïde. Nous nourrissons l’espoir qu’un échantillon de la surface de cette astéroïde pourra avoir été prélevé.”

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci au représentant du Japon. Je voudrais savoir si vous pourriez nous transmettre cela par écrit, s'il vous plaît, pour éviter qu'il y ait d'autres erreurs quant à ce paragraphe. Nous attendons de recevoir la version du Japon pour pouvoir adopter ce paragraphe.

Y a-t-il des délégations qui désirent se prononcer sur la proposition du Japon qui sera rédigée par le secrétariat ? S'il n'y a pas d'objection, nous allons modifier le paragraphe 21 tel que cela a été proposé par le Japon et nous l'adopterons. Avec les modifications proposées par le Japon, *le paragraphe 21 est donc adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 22 ? La Fédération de Russie, allez-y.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [interprétation du russe] : Écoutez, je prends la parole pas véritablement pour m’opposer mais je pense qu’il faut corriger quand même ici dans la

version russe. On parle de (??) qui est un lancement et non pas de (??) qui est un amuse-gueule en russe. C'est assez surprenant, très drôle mais assez surprenant.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie, merci pour cette explication. Oui, bien sûr, je suis sûr que le secrétariat procèdera à la correction parce que (??) parler de snack ou d’amuse-gueule au lieu de (??) lancement, c’est assez amusant.

On peut donc adopter le paragraphe 22 tel que corrigé par la Fédération de Russie. *Le paragraphe 22 est donc adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 23 ? Non. *Le paragraphe 23 est donc adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 24. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 24 ? Non. *Le paragraphe 24 est donc adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. Au paragraphe 25, alinéa c), il faudrait mettre un “s” à la fin dans la version anglaise uniquement parce que ça n'a pas d'incidences sur la version française, il faudrait dire “recent developments” avec un “s”. Il y a déjà un “s” en français.

Y a-t-il des observations sur le paragraphe 25 avec la correction que je viens de vous indiquer “recent developments” avec un “s” à la fin ? Pas d’observations. *Le paragraphe 25 est donc adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 26. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 26 ? Non. *Le paragraphe 26 est donc adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : G. Adoption du rapport du Comité. Nous reviendrons ultérieurement sur le paragraphe 27. Nous l'adopterons ultérieurement parce qu'il y a encore des éléments qui doivent être précisés ici.

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Chapitre II. Recommandations et décisions. A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Paragraphe 28. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 28, Mesdames et Messieurs ? Non. *Le paragraphe 28 est donc adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pour ce qui est du paragraphe 29, je vais donner la parole au secrétariat pour quelques explications.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, paragraphe 29, Monsieur le Président, nous voudrions procéder à une correction au titre de ce que nous avions dit pour le paragraphe 15.

À la fin du paragraphe 29, nous rajouterions la chose suivante :

“Au cours du “Débat général”, des déclarations ont également été faites par des représentants d’autres États membres et par le Costa Rica au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, et par l’Espagne au nom de l’Union européenne”.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des observations sur la proposition faite par le secrétariat, la correction au paragraphe 29 ? Y a-t-il des observations sur le paragraphe 29 ? Non. *Le paragraphe 29, tel qu'amendé par le secrétariat, est donc adopté.*

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 30 ? Non. *Le paragraphe 30 est donc adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 31 ? Non. *Le paragraphe 31 est donc adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 32. Avez-vous des observations sur le paragraphe 32 ? Non. *Le paragraphe 32 est donc adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 33.

M. J. ROSENBERG (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, une petite modification au texte. Le secrétariat *pro tempore* de la V^e Conférence de l'espace pour les Amériques, c'est l'Équateur qui occupe, on explique ici qu'elle a été mise en place par l'Équateur, ce qui n'est pas juste. Il faudrait modifier. Je compare la version anglaise et la version espagnole, et on dit “établit”, en fait c'est l'Équateur qui exerce ou qui joue le rôle de secrétariat, pour l'instant en tout cas puisqu'il y a rotation. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Dans ce cas-là, on dira

“Le Comité a noté avec satisfaction que les représentants de la Colombie, de l'Équateur et du Mexique ainsi que du secrétariat temporaire de la V^e Conférence de l'espace pour les Amériques occupé par le Gouvernement équatorien, etc. etc.”

Le Mexique a demandé la parole, et ensuite le deuxième vice-Président. Le Mexique.

M. S. CAMACHO LARA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Dans la version anglaise de ce texte, je voudrais que l'on biffe *remaining*. Il s'agit de la phrase commençant à la quatrième ligne en partant du bas, “*The Committee also noted that the meeting that resolted...*”, “Il a été également été noté que ces réunions avaient permis d'établir des plans détaillés pour la suite”, “*remaining*”.

Pourquoi on veut enlever “*remaining*” c'est parce qu'il y a encore une conférence préparatoire qui doit avoir lieu et lors de cette conférence préparatoire, il y a beaucoup de questions qui devront être abordées. C'est une nuance, mais je pense que c'est quand même important, donc on dirait “d'établir des plans détaillés pour les préparatifs de la VI^e Conférence de l'espace etc. etc.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. L'Équateur a demandé la parole. Allez-y.

M. J. ROSENBERG (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Vous avez dit “*exercise*” dans la version anglaise pour ce qui est de la correction que vous nous avez proposée tout à l'heure. Donc il faudrait dire dans la version anglaise “*held*”, “*détenu*”, mais le secrétariat trouvera la formulation qui va bien.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de l'Équateur. Le deuxième vice-Président et ensuite la Chine.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Deuxième vice-Président) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je prends la parole pour vous aider, Monsieur le Président, à adopter ce rapport et pour être le plus précis possible. Ce qui a été dit par le représentant du Mexique est juste. Effectivement, je pense qu'il faudrait même rajouter un paragraphe 33bis qui porterait sur le fait qu'aura lieu au Chili une conférence qui est en train d'être organisée par le Ministère des affaires étrangères et par l'Agence chilienne spatiale. C'est ce qui est ressorti de l'exposé qui a été fait sur la question. On a expliqué qu'une conférence préparatoire aurait lieu, une conférence préparatoire à la VI^e Conférence spatiale des Amériques. C'est, je crois, ce qui a été dit dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale. La délégation chilienne l'a dit très clairement. Je pense que ça a été repris par d'autres délégations et cette question a été abordée dans le cadre d'une réunion du GRULAC qui a eu lieu au cours de cette même session, de notre session. Donc, c'est quelque chose qu'on ne peut pas ignorer.

Quant à la suggestion qui a été faite par l'Équateur, qui est tout à fait pertinente, je ne peux pas, au niveau du Bureau, me prononcer sur cette proposition, mais étant donné que le secrétariat a été une réalisation de la conférence de l'espace des Amériques, elle a été établie, je crois, dans les différents pays. C'est ce qui a permis d'ailleurs à l'Équateur de procéder et de réaliser un travail d'excellente qualité, et c'est en tout cas je pense un travail d'excellente qualité et ce que nous partageons au niveau du Continent. Je ne veux pas non plus entrer dans le débat. Je pense qu'elle a été établie par le Gouvernement équatorien et elle a ensuite été occupée par celui-ci. Mais je pense, en tout cas, que pour ce qui est de la préparation, je pense que c'est un fait et que ça doit figurer dans le paragraphe parce qu'on ne peut pas l'ignorer, c'est un fait. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le deuxième vice-Président pour ces observations. Peut-être il y aura une proposition dans la salle. La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Une suggestion d'ordre rédactionnel. On pourrait rajouter au paragraphe 33, "en sa qualité de". Dans le rapport 2005, on trouve la même formulation. C'était la Colombie qui en sa qualité de secrétariat *pro tempore* de la V^e Conférence.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ? Y a-t-il une délégation qui souhaite... ?

M. J. ROSENBERG (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais tout simplement expliquer le secrétariat temporaire c'est l'Équateur qui occupe ce poste. Je ne sais pas si j'ai très bien compris la proposition faite par mon collègue chinois. Le deuxième vice-Président, j'ai beaucoup de respect pour lui, c'est très bien ce qu'il a dit, mais je tenais tout simplement à préciser que nous occupons le secrétariat temporaire ou *pro tempore* pendant encore quelques temps. Ce n'est pas que ça a été établi par nous, ce secrétariat n'a pas été mis en place, c'est tout simplement que nous jouons le rôle de secrétariat de cette conférence. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Quelques instants, s'il vous plaît. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous voudrions que les choses soient parfaitement claires. Nous comprenons que la Troïka comprend trois pays, la Colombie, l'Équateur et le Mexique. Ensuite, le secrétariat est exercé par l'Équateur. Si nous disons les représentants de la Colombie, l'Équateur et le Mexique, ainsi que l'Équateur en sa qualité, ça fait deux Équateur, ça ne va pas.

Ce qu'on pourrait dire, c'est que le terme "*established*" serait remplacé par "*exercised*", donc pas "établi" mais "exercé". À la fin de ce paragraphe, on pourrait dire :

"Le Comité a noté avec satisfaction qu'une conférence préparatoire pour la VI^e Conférence des Amériques sera accueillie par le Gouvernement chilien en juillet 2010."

C'est bien cela ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Cela vous paraît acceptable. Je me tourne vers le Chili.

M. J. ACUÑA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, tout à fait, Monsieur le Président. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, très bien. Toutes les délégations peuvent accepter le texte tel qu'il figure au paragraphe 33, il s'agissait de supprimer le terme "*remaining*" à la troisième ligne du paragraphe 33 et le terme "*established*", "établi" serait remplacé par "*exercised*", donc pas "établi" mais "exercé".

S'il n'y a pas d'objection, avec ces corrections, *le paragraphe 33 est adopté*.

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 34. Des commentaires ? Pas de commentaires. *Le paragraphe 34 est adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 35. Des commentaires sur le paragraphe 35 ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 35 est adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Pas de commentaires sur le paragraphe 36 ? *Le paragraphe 36 est adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. Pas de commentaires sur le paragraphe 37 ? *Le paragraphe 37 est adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. Espagne.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de ce paragraphe, pour mieux refléter la réalité, Monsieur le Président, nous vous proposons de changer à la deuxième ligne “*approved*” par “*supported*”, on dirait :

“Le Comité a noté que l’Union européenne envisageait l’adoption d’un code de conduite pour les activités menées dans l’espace. Le projet de texte appuyé (et non approuvé) par le Conseil de l’Union européenne en décembre 2008, etc.”

Et ensuite, on dirait :

“Comme base de consultation avec des pays tiers”, ensuite on maintiendrait la virgule, “comporte”, on préfèrerait le présent et pas l’imparfait dans la version française, parce qu’il s’agit d’un projet, donc il faudrait que ce soit un présent.

Pour que la phrase soit peut-être plus courte, il faudrait peut-être mettre un point à la fin de cette phrase “comme base de consultation avec des pays tiers” et suivre de la manière suivante “Le projet de texte comporte, etc. etc.”

Si vous le voulez, c’est vrai que c’est un peu confus, alors je peux répéter si vous le voulez, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, s'il vous plaît, Madame, est-ce que vous pourriez répéter ? Parce que c'est vrai que ce

n'est plus très clair depuis la tribune. Allez-y, Madame.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : On changerait le mot “*approved*” par “*supported*”, donc on dirait “appuyé” au lieu “d’approuvé” dans la version française à la deuxième ligne du paragraphe 38.

Ensuite, dans la phrase, on dirait :

“Le Conseil de l’Union européenne en décembre 2008”

et après on dirait :

“Comme base de consultation avec des parties tiers”.

On mettrait un point et ensuite on dirait :

“Le projet de texte comporte, etc. etc.”

Dans la version anglaise, au lieu de dire “*reflected*” il faudrait dire “*reflects*”, donc “traduit” et pas “traduisait”.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Donc, si j’ai bien compris, le début du paragraphe 38 dirait :

“Le Comité a noté le projet de l’Union européenne visant à adopter un code de conduite pour les activités menées dans l’espace. Le projet de texte qui a bénéficié de l’appui du Conseil de l’Union européenne en décembre 2008. Le projet de code de conduite.”

Pardon, je reprends :

“Le Comité a noté le projet de l’Union européenne d’adopter un code de conduite pour les activités menées dans l’espace. Le projet de texte qui a bénéficié de l’appui du Conseil de l’Union européenne en décembre 2008 en tant que base de consultation avec le tiers. Le projet de code de conduite comprend des mesures de transparence et de confiance et reflète une approche globale de la sécurité et de la sûreté, etc. etc.”

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : “*which*” est redondant dans le texte anglais et pourrait être supprimé.

Par ailleurs, nous voulons inclure un mot pour être tout à fait conforme avec le texte actuel et cela concerne le troisième principe où il faudra refléter également la sécurité. Les principes diraient :

“Accès à l’espace à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l’intégrité

des objets spatiaux dans l'espace et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense.”

Donc on rajoute la référence à la sécurité et à la défense. Mais à ce stade ce n'est qu'un projet de code de conduite, donc un projet de texte.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat a pris note de toutes vos propositions. À la deuxième phrase, on notera bien qu'il s'agit d'un projet de texte et que ce projet a été appuyé par le Conseil de l'Europe en décembre 2008 et qu'il constitue la base des consultations avec des parties tiers. Ensuite, le projet de texte comprend les mesures de transparence, de confiance, etc., et ensuite, les principes sont donc libres accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de défense et de sécurité.

Merci.

Avez-vous des commentaires suite à ces changements proposés par l'Espagne ? Non. *Le paragraphe 38, avec les modifications proposées par l'Espagne, vient d'être adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons au paragraphe 39. On commencera par “Quelques délégations ont”. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 39 ? “Quelques délégations ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'utilisation, etc.”. Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 39 est adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 40 ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 40 est adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Des commentaires sur le paragraphe 41 ? *Adopté.*

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. Des commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. *Adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 43. Des commentaires ? Fédération de Russie.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais préciser un point. Peut-être que je me trompe car ce paragraphe contient un grand nombre d'idées qui ont été mentionnées par la Fédération de Russie, mais cette phrase disant “Une délégation a dit que le régime actuel de l'espace, etc., n'est pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et traiter les questions de l'environnement spatial, etc.”, la première phrase. Qui a avancé cette idée ? C'est simplement pour être précis.

Et ensuite, la délégation qui a exprimé cet avis s'est déclarée favorable à un instrument juridique pour assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques sans préjudice du cadre juridique existant. La fin du paragraphe 43. S'il s'agit de la Fédération de Russie, nous étions en faveur d'une convention globale et pas simplement d'un document juridique. Si cela concerne notre intervention, je répète, nous n'avons pas dit sans préjudice du cadre juridique existant. Si c'est la déclaration de quelqu'un d'autre, dans ces cas-là, on peut le laisser. Mais si cela concerne notre intervention, notre intervention portait sur une convention nouvelle, nous avions un objectif concret.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous voudrions dire à la Russie que c'est le Venezuela qui avait dit cela, c'est-à-dire le Venezuela qui souhaitait élaborer des normes juridiquement contraignantes concernant différentes questions liées à l'environnement spatial.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Nous aussi, nous avions exprimé cette opinion qu'il s'agisse d'instruments juridiques ou d'une convention générale. Mais ce n'est pas une seule délégation qui l'a dit seule, il faudrait dire “Quelques délégations ont exprimé” puisque nous aussi nous avions plaidé dans ce sens.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Sur ce paragraphe, il faut effectivement je pense, que le paragraphe soit amélioré et dire dans les deux parties, au début et au milieu, que plusieurs délégations ou quelques délégations ont exprimé. Nous aussi, notre délégation s'est également déclarée favorable à un

instrument juridique pour assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Donc ne pas parler d'une délégation mais de plusieurs délégations.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je donne la parole au secrétariat qui nous relira cette proposition.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci. Au paragraphe 43, on dirait :

“Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique existant, etc. etc.”.

Et la deuxième phrase dirait :

“Ces délégations ont également exprimé leur soutien en faveur d'un instrument juridique global”.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Est-ce que ces changements vous paraissent acceptables ?

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Nous sommes d'accord, Monsieur le Président. Mais le problème c'est qu'en espagnol ce n'est pas très clair. Lorsqu'on dit “*amplio*” en espagnol, “*amplio*” c'est plutôt “large”, ce n'est pas vraiment “global”, ce n'est pas “*comprehensive*”. “*amplio*” c'est un peu vague. C'est vrai que c'est un instrument juridiquement contraignant supplémentaire, d'accord, mais “*amplio*” c'est... Pas de problème, on peut le laisser comme ça, mais c'est juste que ce n'est pas très clair, à la compréhension ce n'est pas aussi facile. On peut adopter ce paragraphe tel quel. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. D'autres commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. La version en anglais vous a été lue par le secrétariat. Pour ce qui est des corrections à apporter dans les autres versions linguistiques, on demandera au service de traduction de s'en charger.

S'il n'y a pas d'objection, le texte tel que lu par le secrétariat est adopté.

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 44. Y a-t-il des commentaires au paragraphe 44 ? L'Arabie saoudite.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas une seule délégation qui l'a dit, c'est également plusieurs délégations, et je peux parler au nom des pays arabes membres du COPUOS. Ce n'est pas qu'une seule délégation qui

a fait cette déclaration, il y en avait plusieurs. Donc “*Some delegations*” une fois de plus, “Quelques délégations”.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : L'Arabie saoudite propose de remplacer au paragraphe 44, “L'avis a été exprimé que les dispositions, etc.”, par “Quelques délégations”. Commentaires ?

S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, le paragraphe 44 avec les modifications proposées par l'Arabie saoudite est adopté.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 45. Y a-t-il une délégation qui souhaite commenter le paragraphe 45 ? Cela ne semble pas être le cas. Le 45 est adopté.

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 46. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 46 ? Adopté.

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 47. Le Canada sur le paragraphe 47.

M. P. BAINES (Canada) [interprétation de l'anglais] : Merci. Le paragraphe 47 reflète ce que nous avions dit justement pendant la présente session. Toutefois, nous l'avons dit dans un autre contexte, au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Je pense que ce paragraphe devrait être déplacé et le mettre à l'additif 1, chapitre 10, page 11 environ, page 12 du texte français, cela pourra devenir un paragraphe 92bis et nous pourrons y revenir le moment venu.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Comme l'a proposé le Canada, nous enlevons le paragraphe 47 du L.279 et nous le déplaçons à l'additif premier, après le paragraphe 92, il s'agira donc du 92bis.

Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Pas de problème pour ce qui est de le déplacer, mais que ça soit copié. Ce qui est dit ici doit rester ici. On peut le copier, si vous voulez et le mettre dans l'autre document. Cependant, je pense qu'il y a quand même une certaine répétition parce qu'on parle ici dans les paragraphes précédents de l'interaction qu'il doit y avoir au niveau du système entre la première conférence au niveau de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. Mais sachez, en tout

cas que cela fait partie de notre déclaration, c'est reflété dans le rapport et ça doit rester ici. Donc, si vous voulez, ce que je peux proposer au Canada, c'est tout simplement de copier cela dans l'autre document. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela. Le Venezuela propose de laisser le paragraphe 47 ici et tout simplement de copier ce qui est dit ici dans l'additif 1, après le paragraphe 92 dans un paragraphe 92bis comme cela a été proposé par le Canada. Y a-t-il des observations sur cette proposition ? Les États-Unis, allez-y

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, j'ai écouté les interventions qui ont eu lieu ici et je crois comprendre que le point de vue qui a été exprimé par le Venezuela est repris dans le paragraphe 46 que nous avons adopté et qui restera donc dans cette section. Le paragraphe que l'on propose de déplacer est le paragraphe 47. En ce qui me concerne, celui-ci reflète principalement ce qui a été dit par le Canada. Alors peut-être sommes-nous en train en fait de parler de deux paragraphes différents. Je ne sais pas. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Merci pour cette précision, Monsieur. Y a-t-il d'autres délégations désirant faire d'autres observations ? Non. Alors tel que cela a été proposé par le Canada, le paragraphe 47 sera donc déplacé et placé après le paragraphe 92 du document L279/Add.1. Nous prenons le paragraphe 47 du document L.279 et nous le mettons après le paragraphe 92 dans le document L.279/Add.1. Pas d'objections. *Le paragraphe 47 qui a été déplacé du L.279 et qui sera placé après le paragraphe 92 comme paragraphe 92bis dans le document L.279/Add.1, est donc adopté.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 48 ? Non. *Le paragraphe 48 est donc adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 49 ? Non. *Le paragraphe 49 est donc adopté.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Y a-t-il des observations

sur le paragraphe 50 ? Non. *Le paragraphe 50 est donc adopté.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 51. L'Iran, allez-y.

M. N. SHIRAZI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient tout d'abord à remercier le secrétariat d'avoir préparé ce projet de rapport. Au titre de ce paragraphe, le contenu de ce paragraphe, Monsieur le Président, sachez-le, reflète le point de vue exprimé par ma délégation. Pour être plus exact, ma délégation a fait référence aux activités dans l'espace extra-atmosphérique, notamment aux produits dérivés des satellites. Nous avons expliqué que celles-ci devraient être menées d'une manière compatible avec les droits souverains des États comme c'est expliqué au paragraphe 51.

Je vous propose, à la première ligne de rajouter, après "The view was expressed that activities in outer space", "Le point de vue a été exprimé que les activités spatiales", et là nous proposerions de rajouter, "entre autres celles qui sont liées à des produits satellitaires ou des produits dérivés des satellites". Le reste du paragraphe resterait tel quel. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Iran. L'Iran propose au paragraphe 51 de dire, "The view was expressed that activities in outer space among them those related to satellite products..." .

Y a-t-il des observations sur la proposition de l'Iran ? Pas d'observations. *Le paragraphe, tel que modifié par la République islamique d'Iran, est donc adopté.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 52. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 52 ? Non. *Le paragraphe 52 est donc adopté.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : B. Applications des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Paragraphe 53. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 53 ? Non. Le Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Pour le paragraphe suivant.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Attendez, une petite seconde alors. On finit le paragraphe 53 tout d'abord. Paragraphe 53, une fois, deux fois. Non. Trois fois. Adopté.

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 54. Le Canada.

M. P. BAINES (Canada) [interprétation de l'anglais] : Une question, Monsieur le Président. Nous nous sommes exprimés sur la question. Nous avons pris la parole au titre du point 8. Vous pouvez tout à fait mentionner le nom de notre délégation puisqu'on parle de la représentante du Canada, mais est-ce que cela vous dérangerez de répéter parce qu'on a pris la parole au titre du point 8, mais vous nous avez uniquement mentionnés pour ce qui est d'UNISPACE III.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Le Canada, de toute façon, figure toujours dans la liste des États membres qui ont fait des déclarations. De toute façon son nom est mentionné dans le cadre du rapport du Sous-Comité scientifique et technique, alors vous proposez de biffer la mention du Canada du paragraphe 54, c'est ça ou vous voulez que l'on fasse mention du nom du Canada ailleurs, dans le rapport ?

M. P. BAINES (Canada) [interprétation de l'anglais] : Non, Monsieur le Président. Tout simplement, on voudrait qu'on nous éclaire. Parce que lorsqu'on a pris la parole sur la question, on a pris la parole sur un autre point de l'ordre du jour. Il n'y a aucun problème ne ce qui nous concerne, ça peut tout à fait figurer au titre de ce point. On voulait juste savoir si c'était ok avec le secrétariat, c'est tout.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Oui, pas de problème, Monsieur. Le secrétariat est d'accord. Donc, on laisse le paragraphe en l'état, et vous vérifiez, s'il vous plaît, lorsqu'on examinera le paragraphe sur lequel vous avez fait une intervention, vous veillerez à ce que votre nom figure bien. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe ? Paragraphe 54. Non. *Le paragraphe 54 est donc adopté.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 55. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 55 ? Non. *Le paragraphe 55 est donc adopté.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 56. Des observations sur le paragraphe 56 ? Non. *Le paragraphe 56 est adopté.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 57. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 57 ? Non. *Le paragraphe 57 est donc adopté.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 58. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 58 ? Non. *Le paragraphe 58 est donc adopté.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 59. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 59 ? Non. *Le paragraphe 59 est donc adopté.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 60. Des observations sur le paragraphe 60 ? Non. *Le paragraphe 60 est donc adopté.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 61. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 61 ? Non. *Le paragraphe 61 est donc adopté.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 62. Des observations ? La Fédération de Russie, allez-y.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [interprétation du russe] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne voulais pas vous embêter, Monsieur le Président, mais je ne comprends pas très bien ce qui est dit dans ce paragraphe. Je suis en train de comparer la version anglaise et la version russe. Dans la version anglaise on parle d'Action 21, Agenda 21, alors que dans la version russe on parle d'un programme pour le XXIe siècle.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : On parle ici d'Agenda 21. Il faudrait peut-être corriger dans la version russe. C'est peut-être ça le problème.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [interprétation du russe] : Le problème c'est que dans ce cas-là, dans la version russe, il faudrait changer parce que si on dit "sur le prochain module

thématique”, dans ce cas-là il faudra mentionner les différents thèmes. Ce que je veux dire par là pour résumer, c'est qu'en fait, la différence entre la version anglaise et la version russe est trop grande. Alors il faudrait préciser et changer pour que cela reflète exactement l'original. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Très bien. Y a-t-il des observations sur la version anglaise du texte ? Il s'agit d'Action 21, Agenda 21. L'Arabie saoudite, allez-y.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Vous savez que nous ce qui nous intéresse c'est l'arabe. Nous c'est le XXIe siècle là encore. Action 21 ça vous renvoie à la Conférence de Rio, ça n'a rien à voir, ce n'est pas le XXIe siècle, c'est Action 21. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite. Le secrétariat, allez-y. Nous allons mettre peut-être une note en bas de page et procéder aux modifications nécessaires.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, bien sûr. Vous vous en souviendrez, Mesdames et Messieurs, lorsque la question a été soulevée par le secrétariat au cours de cette session, il a été dit très clairement qu'il s'agit d'Action 21, Agenda 21, dont on parle ici.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc, le secrétariat mentionnera ici une note en pied de page pour que ce soit clair, parce qu'apparemment, il y a un problème dans les différentes langues. Ce n'est pas très clair. On a l'impression qu'on ne parle pas d'Action 21. Je pense que c'est le cas en espagnol également.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que l'on pourrait s'il vous plaît, parler de la Conférence de la Terre, le Sommet de la Terre pour que ce soit clair ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc, en note, en bas de page, on précisera qu'il s'agit du Sommet de la Terre, d'Action 21, de la Conférence à Rio. Je vous remercie. La Fédération de Russie, allez-y.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Autre demande, dans la version russe. Nous devrions biffer le mot suivant (??), parce qu'en anglais on parle du prochain module thématique, alors qu'en russe on parle tout simplement du prochain, on ne comprend pas le prochain quoi. Il est clair que les deux versions ne se reflètent pas l'une l'autre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Fédération de Russie. Je vais demander au secrétariat de comparer les versions et de procéder aux modifications. En arabe, pas seulement en russe, et dans toutes les langues où il y a problème. Comme je l'ai dit, il y aura une note en bas de page pour préciser que, effectivement, lorsque l'on parle d'Action 21, on fait référence au Sommet de la Terre à Rio.

La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Vérifiez également le chinois, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, le secrétariat vérifiera, je viens de vous le dire, toutes les langues. Merci M. le représentant de la Chine. Y a-t-il d'autres observations sur le paragraphe 62 tel qu'il figure ici en anglais ? Sachez que nous procéderons aux corrections qui vont bien dans toutes les autres langues. Pas d'observations ? Pas d'objections ? *Le paragraphe 62 est donc adopté.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 63. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? La Fédération de Russie, allez-y.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Là encore, il est dit que “le Comité est convenu que la Directrice du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions, aux activités, etc.” et dans la version anglaise “*agreed*” a été mal traduit dans la version anglaise, parce qu'on ne peut pas forcer la Directrice à participer et à faire quoi que ce soit, alors que dans le russe on a l'impression qu'on est un peu en train de lui tordre le bras pour qu'elle le fasse. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'accord, très bien. Effectivement, je suis d'accord avec vous et je propose également au secrétariat de prendre note de ce qui est dit. Il faudrait dire en russe comme le suggérait le délégué de la Fédération de Russie (??).

Y a-t-il d'autres observations ? L'Espagne, allez-y.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Il faudrait vérifier également la version espagnole, Monsieur le Président, parce que dans la version espagnole on a dit “*combino*” pour “*requested*” et ce n'est pas exactement ça.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie la représentante de l'Espagne. Qu'est-ce qu'il faudrait dire en espagnol, Madame ?

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [interprétation de l'espagnol] : On pourrait dire "a demandé", "a prié".

Pardon, Monsieur le Président. Je me suis trompée de paragraphe. Je vous prie de m'excuser. Oubliez ce que je viens de dire, je me suis trompée de paragraphe.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous en sommes au paragraphe 63. "Le Comité est convenu que la Directrice du Bureau des affaires spatiales". Je voudrais savoir s'il y a des erreurs dans d'autres langues que le russe, l'espagnol et autres. Dans ce cas-là, *le paragraphe 63 tel que corrigé en russe, est donc adopté*.

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 64. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 64 ? L'Arabie saoudite.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait parler de plusieurs délégations, parce qu'on a l'impression qu'il n'y a qu'une délégation qui a exprimé. "Ce point de vue a été exprimé". On a l'impression qu'il n'y a qu'une délégation qui l'a dit, alors qu'il y a eu nous, il y a eu la Syrie, il y a eu d'autres délégations qui l'ont dit. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Au paragraphe 64, donc on dira "Some delegations", "Quelques délégations".

Y a-t-il d'autres observations sur le paragraphe 64 tel que modifié par l'Arabie saoudite ? On commencerait par "Some delegations", "Quelques délégations". Pas d'observations ? *Le paragraphe 64 est donc adopté*.

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 65. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 65 ? Non. *Le paragraphe 65 est donc adopté*.

Document A/AC.105/ L.279/Add.1.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons maintenant, Mesdames et Messieurs, au chapitre II, du document A/AC.105/L.279/Add.1. Recommandations et décisions. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe premier. Y a-t-il des observations sur le paragraphe premier ? Non. *Le paragraphe premier est donc adopté*.

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 2 ? Non. *Le paragraphe 2 est donc adopté*.

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. Le Soudan, allez-y.

M. M. RAIS (Soudan) [interprétation de l'arabe] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons fait une déclaration, Monsieur le Président, au titre du paragraphe 3 et le nom de notre pays n'est pas mentionné. Nous voudrions que ce soit corrigé, s'il vous plaît, merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant du Soudan. Nous allons rajouter le nom du Soudan à la liste des pays mentionnés ici et je vais donner la parole au secrétariat pour quelques précisions. Allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement, dans ce paragraphe il faudra rajouter le fait que le Costa Rica, au nom du GRULAC, du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a également fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 3 ? Avec le rajout du Soudan et le Costa Rica, proposition du Soudan et du secrétariat pour ce qui est du Costa Rica.

Le Soudan, allez-y.

M. M. RAIS (Soudan) [interprétation de l'arabe] : Pardon, je vous prie de m'excuser, mais au paragraphe 3 il y a un autre problème. Beaucoup de représentants des différents pays se sont félicités de votre élection, Monsieur le Président. Il faudrait parler du Président et du vice-Président également. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur, pour cette proposition. Mais on parle ici du Président du Sous-Comité. Il n'y a pas véritablement de vice-Président au niveau du Sous-Comité et c'est dit au paragraphe 2 et pas au paragraphe 3. Donc, le Comité a remercié le Président du Sous-Comité. Or,

au Sous-Comité comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de vice-Président.

M. M. RAIS (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Pardon, excusez-moi, Monsieur le Président. Pardon, c'est vrai.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant du Soudan. Y a-t-il d'autres propositions ou observations sur ce paragraphe 3 tel qu'il a été proposé avec les explications du secrétariat et la modification proposée par le Soudan ? Non. Dans ce cas-là, *nous adoptons le paragraphe 3*.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 4 ? Alinéas a), b), c), d), e), f), g), h). Pas d'observations. *Le paragraphe 4 est donc adopté*.

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : I. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Paragraphe 5. Pas d'observations. *Le paragraphe 5 est donc adopté*.

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 6 ? Non. *Le paragraphe 6 est donc adopté*.

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 7. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 7 ? Non. *Le paragraphe 7 est donc adopté*.

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 8 ? Non. *Le paragraphe 8 est donc adopté*.

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 9. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 9 ? Non. *Le paragraphe 9 est donc adopté*.

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 10. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 10 ? Non. *Le paragraphe 10 est donc adopté*.

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 11. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 11 ? Non. *Le paragraphe 11 est donc adopté*.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 12. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 12 ? Le Canada, allez-y, Madame.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) : Notre délégation a une question à l'expert du Programme pour les applications concernant les initiatives qui sont mentionnées sous ce paragraphe. Nous aimerions savoir s'il existe la documentation disponible sur le site internet de l'OOSA concernant ces initiatives. Nous avons noté que lors de l'allocution de l'expert du Programme des applications, l'existence de ces initiatives. Toutefois, nous aimerions savoir si, comme pour les autres paragraphes qui sont mentionnés, il y a une référence d'une documentation au sein de l'OOSA. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Si je ne m'abuse, cette référence a été mentionnée dans l'intervention de l'expert des applications spatiales, mais je vais lui donner la parole pour qu'il nous donne d'autres explications.

M. T. DOI (Expert) [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette question. Pour ce qui est des initiatives, la première initiative que j'ai mentionnée c'est l'initiative scientifique de base et là nous avions des informations sur cette initiative. Nous avions également les pages internet que je vous invite à consulter. Maintenant nous sommes sur le point de créer cette initiative sur la présence humaine dans l'espace. Là nous n'avons pas d'autres informations sur cette initiative. C'est une initiative nouvelle.

Pour ce qui est des documents de base, je peux vous donner les cotes des documents plus tard, puisque pour l'instant nous ne disposons pas de cette information actuellement. Nous n'avons pas encore cette information.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. l'expert des applications spatiales. Nous voudrions également vous rappeler que la référence à cette initiative sur la présence humaine dans l'espace a également été mentionnée par la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

D'autres commentaires sur le paragraphe 12 ? Le Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) : Oui, Monsieur le Président, je vous remercie pour votre commentaire. Je pense que l'allocution de l'expert a

été rendue disponible et nous avons effectivement vu cette référence là également dans l'allocution de l'expert.

J'aimerais, s'il vous plaît, demander que les références concernant cette initiative soient rendues disponibles à toutes les délégations puisque dans le cadre du Programme il va y avoir un atelier qui sera organisé en Malaisie. Nous souhaitons avoir toute la documentation nécessaire sur l'initiative en tant que telle puisqu'il y a déjà une activité qui est prévue dans le cadre du programme en 2011. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci Canada pour ces commentaires. Oui, bien sûr, nous allons demander au Bureau de placer sur la page internet toutes les informations liées à cette initiative.

D'autres commentaires sur le paragraphe 12 ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 12 est donc adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Des commentaires sur le paragraphe 13 ? Non. Adopté.

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Je voudrais poser une question à la Directrice du Bureau des affaires spatiales. Est-ce que c'est en novembre 2010 que cela aura lieu en Malaisie ? Ou est-ce que cela a été reporté ? Ou est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas parler de l'automne 2010 pour garder une plus grande marge de manœuvre ? Ou est-ce que c'est vraiment fixé en novembre ?

Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 14 actuel ? Non. Adopté.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. Adopté.

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. Adopté.

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Bourses de longue durée pour une formation approfondie. Paragraphe 17. Adopté.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 18. Adopté.

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. Adopté.

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : b) Centre international d'informations spatiales. Paragraphe 20. Adopté.

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. Adopté.

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. Adopté.

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : c) Coopération régionale et interrégionale. Paragraphe 23. Adopté.

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Système international de satellites pour les recherches et sauvetages. Commentaires au paragraphe 24 ? Adopté. La Chine

M. Y. XU (Chine) [interprétation de l'anglais] : Excusez-moi. J'aimerais revenir au 23. Au document 969, il faudrait parler de l'annexe 1 à 3, parce que l'annexe 1 concerne l'année 2009, l'annexe 2 concerne l'année 2010, et l'annexe 3 concerne l'année 2011. Donc il faudrait mentionner les trois annexes. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci pour cette précision. Donc la cote du document serait A/AC.105/969/Ann. 1 à 3.

D'autres commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 23, tel que modifié, est adopté.*

Repronons le 24. Adopté.

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. Des commentaires sur le 25 ? Non. Adopté.

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 26. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 27. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : II. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellites, y compris ses applications pour les pays en développement pour la surveillance de l'environnement terrestre. Paragraphe 28. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29. Avez-vous des commentaires ? Adopté.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 30. Avez-vous des commentaires ? Adopté.

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 31. Avez-vous des commentaires ? *Le paragraphe 31 est adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. Algérie.

M. A. OUSSEDIK (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Dans la version française, il y a une proposition de reformulation de ce paragraphe comme suit :

“Le point de vue a été exprimé que la disponibilité sans restriction et non réglementée de données satellitaires à haute résolution dans le domaine public peut être préjudiciable”, et non pas “pourrait être préjudiciable”, “à la sûreté des personnes et des États”.

Ensuite :

“Cette délégation a proposé que le Comité et le Sous-Comité juridique inscrivent cette question à l'ordre du jour de leur prochaine session pour que soient établies les lignes directrices pour réglementer la vente, la distribution et la diffusion de données satellitaires à haute définition sur internet.”

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette proposition. D'abord, vous avez demandé de changer le terme en français “pourrait” par “peut”, donc on dirait “peut être préjudiciable”. Et ensuite, pourriez-vous répéter, s'il vous plaît, votre modification à la fin du paragraphe ?

M. A. OUSSEDIK (Algérie) : “Le Comité et le Sous-Comité juridique”, au lieu de dire

“envisagent d’élaborer les lignes directrices”, je propose que ce soit remplacer par “inscrivent cette question à l'ordre du jour de leur prochaine session pour que soient établies”, ensuite on reprend le texte “des lignes directrices pour réglementer la vente, la distribution, etc.”

Je propose que soit supprimé “envisagent d’élaborer” et qu'on mette à la place “inscrivent cette question à l'ordre du jour de leur prochaine session pour que soient établies”, et le reste sans changement. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour cette proposition. L'Arabie saoudite.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je pense que nous en avons parlé déjà en 2007, puisqu'on voit bien que les données sur internet sont utilisées à mauvais escient et c'est un peu tombé dans les mains des terroristes. Il faut en tenir compte. Je suis tout à fait d'accord avec la délégation algérienne. Ce serait que cela soit une question de notre ordre du jour pour que nous puissions en discuter avec tout l'intérêt nécessaire. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons dire “Quelques délégations”. Je vous fais une proposition pour l'instant. Donc, je propose de parler de “Quelques délégations ont estimé que la disponibilité, etc.”, et ensuite :

“Ces délégations ont proposé que le Comité et le Sous-Comité juridique inscrivent cette question à l'ordre du jour de leur prochaine session afin d'établir les lignes directrices pour réglementer la vente, la distribution et la diffusion des données satellitaires à haute résolution sur internet.”

Voilà la proposition de l'Algérie à laquelle vient de s'associer le représentant de l'Arabie saoudite.

Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 33 tel que modifié ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 33, avec les modifications proposées par l'Algérie et appuyées par l'Arabie saoudite, a été approuvé.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Débris spatiaux. Paragraphe 34. Pas de commentaires ? Adopté.

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 35. Pas de commentaires ? *Le paragraphe 31 est adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 36 ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 36 est adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. Des commentaires sur le paragraphe 37 ? La Fédération de Russie.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Une précision, Monsieur le Président. Ici dans la dernière phrase, il est dit qu'il est également observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme point de référence. Donc, il s'agit vraiment d'un code européen. Est-ce que le Code européen a également un cadre réglementaire ? Donc c'est un Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux. Est-ce que ce code est utilisé en tant que document de référence ? Est-ce que c'est un document que les États européens parties à ce Code sont censés appliquer ? Est-ce que c'est un document contraignant ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : L'Espagne.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La proposition de code de conduite est une proposition visant à ce que les parties y entrent volontairement. C'est un code assez général qui fait référence à la nécessité de respecter certaines lignes directrices pour réduire les déchets. Mais l'Union européenne n'a pas fait, en tout cas, de déclaration sur les déchets au cours de cette session, et je ne pense pas qu'il faille ici en parler.

Ensuite, nous avons également souscrit, sachez-le, aux Lignes directrices proposées par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, l'IADC. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je donne la parole au secrétariat qui voudrait apporter quelques précisions.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Dans ce paragraphe, nous ne parlons pas du Code de conduite européen pour les activités spatiales qui était mentionné dans le paragraphe précédent. Dans ce paragraphe, nous ne parlons pas du Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux, ça c'est autre chose. Il s'agit de Code de conduite pour la réduction des débris spatiaux pour l'ESA, par exemple, et peut-être que certains pays

europeens membres de l'ESA pourraient préciser. En tout cas, le secrétariat a cru comprendre qu'il ne s'agit pas du Code de conduite pour les activités spatiales, mais il s'agit du Code de conduite pour la réduction des débris spatiaux. Ça c'est autre chose.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Est-ce que vous êtes satisfait, M. le représentant de la Russie ?

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Oui, de toutes les façons, il y a toujours des questions ou des améliorations. Ici, nous avons également le Code européen de conduite. C'est très bien. Mais alors pourquoi on dit qu'il s'agit d'un document de référence ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'il faut suivre à la lettre ce qui figure dans le Code ou est-ce que ce Code de conduite a un caractère contraignant ? Je n'aime pas trop cette phrase qui dit que ce code doit être utilisé comme point de référence. Ou alors, je me trompe. Si c'est vraiment l'intention, alors très bien, gardons le texte actuel. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : M. le représentant de la Fédération de Russie, c'est peut-être un malentendu. Peut-être qu'en russe effectivement il y a une erreur. En effet, dans le texte russe, on parle de cadre normatif, alors que dans le texte en anglais, il est simplement noté qu'il a été observé que d'autres États utilisaient le Code européen de conduite comme point de référence pour le cadre réglementaire régissant leurs activités nationales. Mais pas pour tout le monde. Et de toute façon, le Comité a simplement observé. Je pense qu'il y a un malentendu dans le texte russe qui parle de cadre normatif.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je suis un petit peu étonné qu'on ait créé un document. Le document doit être appliqué et maintenant on parle simplement du terme point de référence, c'est ce terme point de référence qui m'étonne un tout petit peu. Il semblerait que dans le cadre de l'ONU on élabore des principes. Est-ce que les États européens l'appliquent ou est-ce qu'ils le considèrent simplement comme un point de référence ? J'ai un petit peu du mal à me retrouver dans tous ces documents.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je donne la parole à l'Espagne.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous propose de biffer "*an european for space debris mitigation*" parce que j'ai eu l'impression que lorsque l'on parle de code de conduite dans le cadre des activités spatiales, on fait référence au code auquel nous avons fait référence dans la déclaration au titre du "Débat général". Ce

code fait référence à la nécessité de s'en tenir à ses lignes directrices mais il ne s'agit pas de lignes directrices à part entière, d'autres lignes directrices. On est en train de mélanger un petit peu les choses. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Royaume-Uni.

Mme L. KEYTE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je pense que c'est une question d'interprétation et voir comment nous comprenons le terme, point de référence. Pour moi ces lignes directrices et les codes européens de conduite pour la réduction des débris spatiaux, ce sont des points de référence à suivre et pour d'autres ça ne peut être qu'un texte intéressant qu'on pourrait consulter lorsqu'ils vont élaborer leur propre cadre réglementaire régissant les activités spatiales. Lorsqu'on parle donc des lignes directrices ou le code de conduite européen comme point de référence, il s'agit simplement de s'en inspirer lors de l'élaboration des cadres réglementaires. Il ne s'agit pas de les incorporer tels quels dans leurs propres lignes directrices. Ça peut être simplement un point de consultation, mais il serait peut-être bon de garder cette référence, mais en précisant qu'il ne s'agit pas de lignes directrices contraignantes.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : L'Allemagne.

M. T. PFANNE (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je suis tout à fait d'accord avec le Royaume-Uni. Peut-être qu'on pourrait modifier le texte russe et utiliser des termes plus neutres en russe. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Royaume-Uni a proposé de garder le paragraphe en l'état, proposition qui vient d'être appuyée par l'Allemagne. Peut-être qu'on pourrait refléter dans la version russe de façon plus appropriée le sens de ce paragraphe. Y a-t-il des commentaires ?

D'autres commentaires sur le paragraphe 37 ? *Approuvé*.

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 38 ? *Le paragraphe 38 est adopté*.

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. *Adopté*.

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. *Adopté*.

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 41. Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous proposons que ce paragraphe soit déplacé de cette partie sur les débris spatiaux, même si cela concerne les débris spatiaux, mais cela n'a pas été mentionné dans ce cadre. Nous avons fait la référence au paragraphe 41 dans le cadre de la section 10, la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous voudrions déplacer ce paragraphe 41 plus loin, dans la section 10. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Plus tard, dans le document, dans la partie 10, nous avons un paragraphe 97 qui parle également de ces meilleures pratiques, de la notification préalable à l'entrée, etc. Donc, nous avons cette référence ici à la section débris spatiaux mais la même référence est reprise au paragraphe 97 dans la partie viabilité à long terme des activités spatiales. Merci.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Bien, alors gardons-le aux deux endroits. Pas de problème.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : D'autres commentaires sur le paragraphe 41 ? Non. *Adopté*.

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 42. D'autres commentaires sur le paragraphe 42 ? Au début, bien sûr, on dira "Quelques délégations". Russie. *Le paragraphe 42 est adopté*.

M. S. SHESTAKOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie. Je serai bref. Ici, nous avons des crochets et des petits points. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cette idée a vraiment été mentionnée ? Ce processus d'information du Comité me préoccupe. Est-ce que nous sommes obligés de donner ces informations ? Est-ce que c'est un pays, une délégation qui a exprimé cette idée ou plusieurs délégations ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je viens de dire, justement, peut-être que les interprètes n'ont pas suivi. En tout cas, j'avais dit que le paragraphe commencerait par "Some delegations", "Quelques délégations ont estimé que les États qui étaient particulièrement

responsables". Donc on commencerait le paragraphe par "Quelques délégations". Est-ce que ça vous paraît acceptable ? D'autres commentaires ? Pas d'autres commentaires. Adopté.

Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, pour ce qui est de cette question, il y a des idées qui avaient été présentées par le GRULAC au cours d'une intervention et elles n'ont pas été reprises ici. Nous voudrions que les idées qui ont été mentionnées dans cette déclaration soient reprises. Il s'agit du paragraphe 12 de la déclaration que nous avons transmise au secrétariat et qui est en anglais. Je vais vous en donner lecture pour que vous compreniez exactement de quoi nous parlons.

Nous dirions, il s'agirait du paragraphe 43 :

"Certaines délégations pensent qu'il est indispensable que le Comité renforce l'interaction qu'il entretient avec ses deux Sous-Comité, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales juridiquement contraignantes qui porteraient sur des questions fondamentales comme les débris spatiaux et les sources d'énergie nucléaires dans l'espace, parmi d'autres. Étant entendu que l'une des principales responsabilités des Nations Unies est de promouvoir, etc. etc., le développement du droit international, etc. etc."

C'est important. Nous avons fait une déclaration sur une question de fond et les éléments de cette déclaration n'ont pas été pris en compte. C'est la raison pour laquelle je vous demande de procéder aux corrections nécessaires pour que ce soit le cas. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Secrétariat qui voudrait apporter des précisions. Merci.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Dans le débat "Échange d'informations concernant les mécanismes nationaux pour la réduction des débris spatiaux", paragraphe 149, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", figure cette question.

Par ailleurs, dans ce même document, l'additif 1, au paragraphe 130, dans la section "Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace", on retrouve une fois de

plus cette même idée que vient de mentionner le Venezuela. Donc au paragraphe 130 et au 149.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je me félicite de la présence de ce paragraphe. Cependant, étant donné l'importance de cette question, parce qu'il s'agit de lignes directrices, alors que ces paragraphes font référence aux principes, les principes qui doivent être repris par les pays, qui doivent être adoptés dans la réglementation nationale en place liée aux débris spatiaux, nous pensons que ça doit être mentionné ici. Cependant, il est très important également de le mentionner au titre des débris spatiaux pour que ce soit clair ici.

En outre, je tiens à préciser qu'il s'agit non seulement de la position du Venezuela mais également de l'ensemble du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. C'est la raison pour laquelle je vous demande, s'il vous plaît, de rajouter un paragraphe 43 pour le dire. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela. Secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat croit comprendre que le Venezuela propose ce qui suit. Au paragraphe 149, on dira : "Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux, etc." que ce paragraphe 149 soit repris dans la section actuelle et deviendra le 43bis ou le 42bis. Mais ça sera exactement le même que le 149, mais le 149 restera en l'état. On copie simplement ce paragraphe ici dans cette partie. Le 149 commencera également par "Quelques délégations etc.".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Avez-vous des commentaires suite aux commentaires du secrétariat et à la demande du Venezuela. Donc, nous aurons le paragraphe 149 qui sera copié et deviendra le 42bis dans cet additif 1 et le 149 restera à l'endroit prévu.

Pas de commentaires ? Nous allons adopter le 42bis. L'Allemagne.

M. T. PFANNE (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi d'être un peu lent ce matin. Est-ce que c'est le seul paragraphe qui a été copié dans le même document ? Je ne sais pas si c'est vraiment très efficace, très utile d'avoir le même paragraphe deux fois à deux endroits différents.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le fait est que l'on parle des débris spatiaux à deux endroits. Ici, dans les débris spatiaux et dans l'autre paragraphe, c'est-à-dire "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Donc on parle des débris spatiaux aux deux endroits.

Avez-vous d'autres commentaires suite à la proposition du Venezuela précisée par le secrétariat ? J'ai cru comprendre que l'Allemagne estime qu'il ne faut pas mettre la même information à différents endroits.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président. Je pense que vous avez été des plus clairs lorsque vous avez essayé de nous expliquer qu'il s'agit de questions qui sont des questions de fond, qui sont des questions transversales et qui touchent à plusieurs points de l'ordre du jour. Lorsque l'on parle des débris spatiaux, il y a d'une part les Lignes directrices et il y a d'autre part, des Principes qui existent en la matière.

Nous pensons qu'il faut créer des règles juridiquement contraignantes qui couvriront l'ensemble, autrement dit, les Principes et les Lignes directrices pour que ceux-ci soient conformes et puissent par la suite, peut-être devenir des normes juridiquement contraignantes. Ce sont des études qui doivent être lancées conjointement parce que c'est une question assez complexe, assez épingleuse. Ça peut paraître répétitif, c'est vrai, mais ça ne l'est pas parce que c'est une question générale, comme je l'ai dit, qui touche à plusieurs points de l'ordre du jour, à plusieurs règles, normes, principes.

En outre, je ne veux pas non plus mal interpréter les propos du délégué allemand parce qu'il n'est pas en train de suggérer, de vous expliquer comment vous devez rédiger votre rapport, mais je pense que c'est quand même l'esprit du texte. Vous avez été des plus précis, des plus clairs. Je peux continuer à insister là-dessus mais je ne voudrais pas non plus monopoliser la parole. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant du Venezuela. Si le secrétariat a bien suivi, le paragraphe 149 figure dans le chapitre "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Vous voulez également avoir ce paragraphe ici dans la partie concernant les débris spatiaux.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] :

Pardon, Monsieur le Président. Je l'ai dit comme cela parce que c'était plus simple. On pourrait reprendre ce qui est dit dans la déclaration du GRULAC et faire figurer cela dans un paragraphe 49, mais pour faciliter la tâche du secrétariat et pour aller plus vite, j'ai suggéré de le copier. Mais si vous préférez que l'on produise un nouveau paragraphe, on peut le faire. Ce que nous avons voulu faire c'est économiser du temps, aller plus vite en besogne et tout simplement recopier.

Mais s'il y a un problème, on peut tout simplement rédiger un nouveau paragraphe et le transmettre au secrétariat. C'était tout simplement pour faciliter la tâche du secrétariat. Mais si vous voulez que l'on produise un nouveau paragraphe, il n'y a aucun problème. On peut vous le transmettre le plus vite possible, là maintenant ou peut-être cette après-midi, il n'y a aucun problème. Mais je ne veux pas non plus qu'on ait l'impression qu'on est en train de répéter la même chose. L'idée c'était tout simplement de faciliter les débats, d'aller plus vite. Mais s'il faut produire un autre paragraphe, il n'y a aucun problème, on le fera. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant du Venezuela. Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous hésitons à intervenir mais nous voudrions quand même revenir au paragraphe 41. C'est le Canada qui l'avait demandé, mais il y avait également le même libellé à d'autres endroits et nous avons quand même décidé de garder le 41 et le même paragraphe ailleurs. Donc, pourquoi ne pas procéder de la même façon, avoir une approche similaire pour tout le monde. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc, si j'ai bien compris, vous voulez qu'on garde le 149 où il est.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Non pas vraiment. Je veux aussi bien le 149 que la nouvelle proposition du Venezuela puisque nous avons fait la même chose au 41. Au 41, nous avons ce paragraphe et le paragraphe similaire ailleurs. Donc garder les deux paragraphes ici et à l'autre endroit. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc la proposition du Venezuela que vient d'appuyer la Chine c'est de recopier le 149 et d'en faire le paragraphe 42bis. D'autres commentaires ? Si cela n'est pas le cas, le paragraphe 149 sera incorporé dans la section "Débris spatiaux" en tant que 42bis. Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 43. Des commentaires sur le paragraphe 43 ? Non. Adopté.

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 44. Des commentaires sur le paragraphe 44 ? *Le paragraphe 44 est adopté*.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 45. Des commentaires sur le paragraphe 45 ? Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne sais pas si on a vraiment pris note avec satisfaction des progrès réalisés au 45. Si on veut garder le paragraphe en l'état, on dira simplement "Le Comité a pris note" sans satisfaction. On enlève la référence "avec satisfaction".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc vous voulez simplement dire "Le Comité a pris note des progrès réalisés".

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je voudrais supprimer "avec satisfaction". Dire simplement "Le Comité a pris note".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 45 tel que modifié par le Canada dirait "Le Comité a pris note des progrès réalisés". Y a-t-il des objections ? D'autres commentaires ? Cela ne semble pas être le cas. Adopté.

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 46. Des commentaires ? Non. Adopté.

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 47. Des commentaires sur le 47 ? Pas de commentaires. Adopté. Le Canada, allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Une question, Monsieur le Président, au secrétariat. Comment est financé actuellement le programme ONU-SPIDER ? La plateforme ONU-SPIDER, comment est-ce qu'elle est financée actuellement ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais donner la parole au spécialiste représentant du Bureau ONU-SPIDER.

M. D. STEVENS (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Celui-ci est un programme, sachez-le, qui est financé par les contributions qui sont réalisées sur une base volontaire. Nous disposons également d'un financement au titre du budget ordinaire que nous recevons tous les deux ans. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Bureau des affaires spatiales. Est-ce que c'est clair M. le représentant du Canada ? Allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que ce financement est fourni par les États membres ? Est-ce que ce financement est déposé dans le fonds d'assistance au programme SPIDER ou est-il déposé dans un autre fonds général destiné aux activités du Bureau des affaires spatiales ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant du Bureau des affaires spatiales, allez-y.

M. D. STEVENS (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui. Il va au fonds d'affectation spéciale pour voir le programme des applications des techniques spatiales. Ce que nous faisons c'est que lorsque nous recevons des contributions volontaires, nous ouvrons un compte et cela dépendra bien sûr des contributions. Par exemple, l'Espagne nous a fourni des contributions à but bien précis pour l'organisation d'un atelier, l'Équateur également, ça dépend si ces contributions sont d'ordre général ou pas. Nous mettons en place des comptes distincts pour faciliter le contrôle de l'utilisation des fonds. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais savoir s'il y a d'autres observations, d'autres questions sur le contenu du paragraphe 47. La Suisse, allez-y Madame.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question sur ce qui vient d'être dit par le secrétariat. Le programme ONU-SPIDER est financé d'une partie par des contributions volontaires et de l'autre d'une ligne de financement qui émane du budget ordinaire, de la part du budget ordinaire que reçoit le Bureau des affaires spatiales.

Je voudrais savoir dans quelle mesure ce financement au titre du budget ordinaire est limité. Est-ce qu'il est limité dans le temps ou est-ce qu'il est limité pour ce qui est des quantités dont vous parlez ? Peut-être qu'il s'agit des deux, limité dans le temps et limité pour ce qui est des sommes dont on parle. Est-ce que vous pourriez nous éclairer, s'il

vous plaît, et également préciser ces montants et pour quelle période ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie la représentante de la Suisse. Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. D. STEVENS (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Lorsque le programme de travail pour la période 2007-2009 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, cela a déclenché l'examen des incidences budgétaires ce qui a amené à la définition des besoins de la part de financement qui devait émaner du budget ordinaire. Cela a été voté en décembre 2007 par l'Assemblée générale et ces fonds sont limités dans leur somme. Autrement dit, ils ne représentent qu'une partie. Il s'agit en fait des trois postes de responsables de programmes, l'un qui est à la tête du bureau à Bonn, le deuxième qui est à Beijing à Pékin, et le troisième qui appuie les activités qui sont menées à bien ici à Vienne.

Certains de ces fonds sont également utilisés pour appuyer les experts et notamment la tenue d'une réunion d'experts une fois par an. Voilà ce qui a été convenu. Cela représente environ un tiers du montant total qui est à la disposition d'ONU-SPIDER, y compris les contributions volontaires. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat pour ces éclaircissements. Y a-t-il d'autres questions ? Madame, allez-y.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Je vous prie de m'excuser, je monopolise un petit peu la parole. Est-ce que le secrétariat pourrait être plus précis, s'il vous plaît ? Quel est le montant par an, s'il vous plaît ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Madame. Le secrétariat, est-ce que vous pouvez préciser cette somme ou pas ?

M. D. STEVENS (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, bien sûr, je peux vérifier, Monsieur le Président, et je peux fournir ces chiffres à la Suisse. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous êtes satisfaite, Madame ? On vous fournira les chiffres ultérieurement, un petit peu plus tard.

Est-ce qu'on peut adopter le paragraphe 47 ? Y a-t-il d'autres observations ? Non. *Le paragraphe 47 est donc adopté.* Merci.

Je vous informe, Mesdames et Messieurs, qu'il nous reste 8 minutes.

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 48 ? Non. *Le paragraphe 48 est donc adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Le Canada. Monsieur, allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, une recommandation pour modification de ce paragraphe. Nous voudrions que l'on mette un point après le mot “*emergency response activities*”, “interventions d'urgence.”. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Canada. Le représentant du Canada vient de faire une proposition visant à amputer le paragraphe 49. On dirait : “Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue (??) pour appuyer les activités de gestion des catastrophes et en particulier les interventions d'urgence.”

La Suisse. Madame, allez-y.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous appuyons la proposition faite par la délégation du Canada, Monsieur le Président.

Nous voudrions faire une suggestion également à ce paragraphe. Il nous semble en effet qu'il serait peut-être bon de compléter ce paragraphe en reflétant les déclarations faites par certaines délégations qui ont rendu hommage aux initiatives internationales et autres mécanismes au niveau international comme la Charte internationale espace et catastrophes naturelles, comme par exemple le projet Sentinel Asie, comme l'Initiative européenne de GMES, par exemple, veille environnement et sécurité [*si l'interprète ne s'abuse*]. Je n'ai pas exactement de libellé à vous proposer, mais je suis prête à travailler avec le secrétariat pour trouver un libellé adapté. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La première proposition vise à amputer le paragraphe 49, donc à mettre un point après “*response activities*”, dans la version française on mettrait un point après “interventions d'urgence”. C'est une proposition qui a été faite par le Canada et qui a été appuyée par la Suisse.

La Chine a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La Chine voudrait, quant à elle, garder la deuxième partie de ce paragraphe. Mais dans un esprit de compromis, nous pourrions modifier la deuxième partie et dire tout simplement que “Le Comité a pris note du travail fait dans le cadre, etc.”. Donc “dans le cadre de Space Aid”. Je pense que nous devrions prendre note quand même. Mais nous prenons note du fait que certaines délégations n’aiment pas trop ce qui est dit ici. C’est la raison pour laquelle je vous propose tout simplement de dire que “Le Comité a noté le travail fait dans le cadre de Space Aid”. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La proposition faite par la Chine est donc de séparer en deux parties le paragraphe 49. La première phrase après “*response activities*”, point. Et ensuite, on dirait “Le Comité a également noté le travail fait dans le cadre de Space Aid”.

Je voudrais savoir s’il y a des observations sur cette proposition. Tout d’abord, allez-y États-Unis et ensuite la Suisse. Les États-Unis, allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d’Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je pourrais appuyer la proposition, sachez-le, faite par le Canada visant à mettre un point et terminer ce paragraphe après “*response activities*”, mais j’ai une question relative à la procédure. Au paragraphe 49, nous prenons note de tout ce qui a été fait dans le cadre de Space Aid. Avons-nous adopté ce cadre Space Aid ? Parce que nous étions saisis d’un CRP.11, il s’agissait d’une proposition sur la base d’une recommandation émanant du groupe de travail plénier. Est-ce que l’ONU-SPIDER a fait effectivement quelque chose dans le cadre de Space Aid ? Ou est-ce que le cadre de Space Aid est quelque chose qui est différent de la mise en place d’un fonds destiné aux activités Space Aid ? C’est peut-être le cas, d’ailleurs.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je vais tout d’abord donner la parole, sachez-le, au secrétariat pour préciser, et ensuite, je vous donnerai, Madame, la parole à la déléguée suisse, puisque vous avez demandé la parole. Le secrétariat.

M. D. STEVENS (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement. Le cadre Space Aid est déjà mentionné dans le programme de travail pour la période jusqu’en 2011, 2009-2011, et en fait celui-ci dans le CRP.11, revient sur ce que nous avons fait dans le cadre de Space Aid depuis

septembre de l’année dernière. Ce CRP fournit également des informations et vous explique que nous avons également mis en place un compte à part entière au niveau du fonds d’affectation spéciale pour être en mesure d’allouer des fonds qui peuvent contribuer au travail qui est accompli dans le cadre de Space Aid pour aller au-delà de ce qui est déjà à disposition, lorsqu’il s’agit d’aller au-delà de ce qui est déjà à disposition dans le cadre des mécanismes existants. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. La Suisse a la parole.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de la deuxième partie du paragraphe dont nous sommes saisis, le paragraphe 49, si nous devions utiliser cette partie dans un autre paragraphe tel que ça a été suggéré par la délégation chinoise, un paragraphe qui commencerait par “Le Comité a noté du travail fait dans le cadre de Space Aid, etc.”, dans ce cas-là, la délégation suisse proposerait de procéder à une petite modification dans le texte de ce nouveau paragraphe et de remplacer. Permettez-moi de lire le texte :

“Le cadre de Space Aid qui aide les utilisateurs final intéressés à obtenir et à utiliser toutes les informations spatiales que les mécanismes et les initiatives existants mettent à disposition, etc.”

Je vous propose de remplacer “toutes les informations” par “beaucoup”. En effet, il est presque impossible lorsque l’on parle d’informations spatiales à disposition, il est impossible d’être exhaustif. C’est la raison pour laquelle je vous propose de dire

“Le cadre de Space Aid qui aide les utilisateurs final intéressés à obtenir et à utiliser beaucoup des informations spatiales que les mécanismes et les initiatives existants mettent à disposition à l’appui des interventions d’urgence.”

Donc, au lieu de dire “all” on mettrait “a lot of”. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la représentante de la Suisse pour son intervention. Le secrétariat est-ce que vous avez pris note ? Est-ce que vous pensez que ce libellé est conforme aux techniques qui sont utilisées par le secrétariat ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le paragraphe 49. On garderait la première partie. La Suisse nous présentera un texte,

un libellé qui figurerait après “*response activities*”, “interventions d’urgence”. Après il y aurait un paragraphe 49bis dans lequel on dirait “Le Comité a également noté le travail fait dans le cadre de etc. etc.”, et au lieu de dire “toutes les informations spatiales”, on dirait “beaucoup des informations spatiales”.

Nous vérifierons avec la section d’édition pour voir si on dira “*a lot of*” ou quelque chose d’autre, mais en tout cas on n’utilisera pas “*all*” comme c’est le cas dans le texte actuel.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Est-ce que vous êtes d’accord, Mesdames et Messieurs, avec ces propositions faites par le secrétariat ? L’Autriche.

M. R. THYM (Autriche) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Merci de m’avoir donné la parole. Nous appuyons la proposition visant à garder les deux parties qui forment actuellement le paragraphe 49.

Ensuite, pour ce qui est de ce qui a été proposé par notre collègue suisse, on pourrait tout simplement dire, “qui ont accès et qui utilisent les informations spatiales que les mécanismes, etc. etc.”. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Merci. Donc, pour ce qui est du paragraphe 49, le délégué canadien a demandé de biffer tout d’abord “*with satisfaction*”, “avec satisfaction”.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l’anglais*] : Non, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Pardon, excusez-moi. Donc, on garde “*with satisfaction*”, “avec satisfaction”. Pardon.

Donc, premier paragraphe 49 on met un point après “*response activities*”, et on garde “*with satisfaction*”.

Ensuite, on rajoute un paragraphe 49bis, qui reprendra la deuxième partie du paragraphe en biffant le “*all*” tel que ça a été proposé par l’Autriche. La Suisse, allez-y.

Mme N. ARCHINARD (Suisse) [*interprétation de l’anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Deux choses, ma suggestion était de vous donner un libellé pour revenir sur les autres initiatives dans la première partie de ce paragraphe.

Ensuite, pour ce qui est de la proposition visant à biffer “*all*” en disant “utiliser les informations spatiales à disposition”. En fait, le sens serait le même parce que cela couvrirait toutes les informations spatiales, toutes les informations spatiales à disposition. Tout cela se ferait dans le

cadre justement de Space Aid, ce qui n’est pas le cas. Nous voudrions tout simplement préciser que beaucoup des informations spatiales à disposition sont mises à disposition par le biais du cadre Space Aid, mais pas toutes les informations. Je vous renvoie donc à ma première suggestion visant à remplacer “*all*” par “*a lot of*” ou tout autre libellé en anglais qui aurait le même sens. Voilà, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie la représentante de la Suisse pour sa proposition.

Nous reviendrons à ce paragraphe. Nous demandons à la Suisse de bien vouloir nous proposer un libellé pour l’ajout qui a été proposé après la pause déjeuner. Veuillez, s’il vous plaît, nous fournir un libellé de ce que vous proposez.

Nous allons reprendre à 15 heures. Nous continuerons l’examen du paragraphe 49.

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je vous propose de passer maintenant au paragraphe 50. Y a-t-il des observations au titre du paragraphe 50 ? Le Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l’anglais*] : Monsieur le Président. Nous avons beaucoup de problèmes au paragraphe 50 et au paragraphe 51.

Nous étions convenus lors du Sous-Comité scientifique et technique, Monsieur le Président, dans le document A/AC.105 dans son annexe 5 au paragraphe 8, on demandait de préparer une proposition qui serait examinée lors de cette session sur la mise en place d’un fonds pour l’assistance spatiale. Cette proposition ne nous a pas été présentée ici lors de cette session. Par conséquent, parler de quelque chose qui n’a jamais eu lieu, c’est un peu fort.

Deuxièmement, nous avons pris la parole sur la question au titre du point 8, être intervenu sur l’ONU-SPIDER, nous avions expliqué au cours de nos interventions que nous avions des inquiétudes quant à la création de ce fonds. Ce qui est dit au paragraphe 50 et au paragraphe 51 ne reflète pas ce qui s’est produit. Donc, nous ne voulons pas du paragraphe 50 ni du paragraphe 51 d’ailleurs, dans ce rapport. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le représentant du Canada. Je voudrais savoir s’il y a des observations sur la proposition faite par le Canada visant à biffer les paragraphes 50 et 51. Y a-t-il des observations ? Est-ce que vous êtes d’accord avec la proposition

canadienne visant à biffer totalement les paragraphes 50 et 51 du rapport ? La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. J'ai lu avec attention le rapport du Sous-Comité scientifique et technique de l'année dernière. Une proposition est mentionnée. Cependant, au cours de cette session nous avons reçu une proposition visant à mettre en place un fonds Space Aid, et le secrétariat nous a fait un exposé sur les objectifs de ce fonds. Donc, je ne sais pas si on ne devrait pas donner la possibilité au secrétariat de préciser un petit peu plus cette proposition.

Ce document CRP.11 est une proposition. Il ne s'agit pas seulement d'un rapport. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je remercie le représentant de la Chine. Le secrétariat.

M. D. STEVENS (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Oui, effectivement, le CRP.11 est le document qui a été préparé par le secrétariat et qui vous informe que le Bureau des affaires spatiales a mis en place un compte dans le cadre du Fonds

d'affectation spéciale existant. Nous avons reçu des contributions de pays pour diverses activités à but précis. L'Assemblée générale nous a demandé à ce que les pays puissent avoir accès et utiliser, non pas seulement par le biais de l'accord de l'Assemblée générale lorsqu'elle a adopté le plan de travail, mais également dans les résolutions humanitaires dans lesquelles il est dit que des fonds doivent être mis à disposition et il faut garantir l'accès à ce fonds pour garantir l'accès à ces informations.

Le fonds, en ce qui nous concerne, est un compte dans lequel on peut verser des contributions à but précis pour mettre en œuvre, pour appliquer ce cadre Space Aid. Le CRP.11 reflète exactement ce pourquoi le fonds sera utilisé, ce à quoi il sera utilisé et reflète également le fait qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un autre fonds d'affectation spéciale parce que le fonds d'affectation spéciale existant nous donne la possibilité, tout simplement de créer un compte qui permettra de recevoir les contributions des pays qui voudraient (...)

[Fin de la séance non enregistrée.]

La séance est levée à 13 h 24.